



Lyon, le 01 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maitrise de l'Eolien : le Conseil Régional a entendu les demandes ardéchoises et des territoires ruraux

Il ne s'agit pas d'un poisson d'avril !

Lors de l'assemblée régionale qui s'est tenue à Lyon le 28 et 29 mars dernier, François Jacquart a obtenu de Laurent WAUQUIEZ et sa majorité régionale l'inscription de deux principes dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) :

- 1) L'acceptabilité des projets par les habitants et les élu.e.s du territoire
- 2) La préservation des espaces naturels et des paysages.

Ces inscriptions sont particulièrement importantes parce que, sans remettre en cause le besoin de développer les énergies renouvelables, elles permettent d'éviter l'envahissement spéculatif de l'éolien notamment dans les départements ruraux.

Elles permettent également de préserver des paysages qui font la richesse touristique et environnementale de territoires fragiles.

François JACQUART
Conseiller régional d'Ardèche
Membre de la Commission Environnement /Energie